EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de FONSORBES

MUNICIPAL Publié le 1

Publié le 14/04/2023

ID: 031-213101876-20230406-2023 050-BF

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Conseillers en exercice :

Recu en préfecture le 14/04/2023

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. SÉVERAC Philippe, 1er Adjoint au Maire.

Présents :

Mmes BEAUFORT, BOBO, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, RIPOLL,
ROUER et SIMÉON

MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU,
FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON,
MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
6 avril 2023
Acte n° 2023-050

Absent(s) représenté(s) :

Mme BRUN a donné procuration à M. BAË Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme RIPOLL Mme STEMER a donné procuration à Mme CALVO

Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE

M. CHOUARD a donné procuration à M. BRIANTAIS

Absent(s): / Conseillers présents: 26

Secrétaire de séance: M. GAUTHIER Jean Date de la convocation: 29 mars 2023

Thème: 7.1 - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

Objet : Adoption du Compte Administratif 2022 - Budget "lotissement communal la Rose du Parc"

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. SÉVERAC Philippe, Premier Adjoint au Maire, examine le Compte Administratif 2022 du budget annexe "lotissement communal la Rose du Parc" présenté par M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, qui s'établit ainsi:

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RESULTAT EXERCICE PRECEDENT	- €	5 951,54 €
AFFECTATION DU RESULTAT		
SOLDE NON AFFECTE		5 951,54 €
DEPENSES DE L'EXERCICE		- 5 952,00 €
RECETTES DE L'EXERCICE		0,46€
RESULTAT DE L'EXERCICE	- €	- 5 951,54 €
RESULTAT DE CLOTURE	- €	- €
TOTAL		- €
DEPENSES RESTANT A REALISER	- €	
RECETTES RESTANT A REALISER	- €	
RESTES A REALISER	- €	
RESULTAT DÉFINITIF	- €	- €
TOTAL		- €

Conformément à la délibération n°2022-143 du 20 octobre 2022, le budget annexe « Lotissement la Rose du Parc » a été clôturé au 31 décembre 2022. Le résultat de clôture est à 0 € en fonctionnement et en investissement.

Entendu l'exposé de M. RIVIER Pascal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

	, I Home de Conson Manheipur.		
VOTE	Pour:	32	
	Contre:	0	
	Abstention:	0	
	Ne participe pas au vote :	1 (Mme Siméon)	

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023



ID: 031-213101876-20230406-2023_050-BF

	AND TOTAL
COMMUNE DE	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
FONSORBES	du 6 avril 2023 - acte n° 2023-050 - page 2/2
FUNSURBES	7.1 - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES
Thème :	
Obiet :	Adoption du Compte Administratif 2022 - Budget "lotissement communal la Rose du Parc"
C O Jot.	

<u>ARTICLE 1</u>: approuve, hors de la présence de Mme la Maire, le Compte Administratif 2022 du budget "lotissement communal la Rose du Parc".

<u>ARTICLE 2</u> : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

<u>ARTICLE 3</u>: dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

<u>ARTICLE 4</u> : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2023.

<u>ARTICLE 5</u> : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

<u>ARTICLE 6</u>: dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Le 1^{er} Adjoint au Maire SÉVERAC Philippe

TE DE FONSOS &

Le Secrétaire de Séance GAUTHIER Jean

Délibération publiée sur le site Internet de la collectivité le

1 4 AVR. 2023

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 1 4 AVR. 2023